

POEC

(PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE)

Vous rencontrez des difficultés pour recruter ?

Vous avez des offres d'emploi non pourvues ?

Le métier sur lequel vous recrutez connaît une pénurie de candidats ?

PRÉSENTATION

La POEC est une **solution de recrutement gagnant-gagnant** : ce dispositif permet de former des demandeurs d'emploi aux compétences nécessaires et d'accéder à un emploi tout en permettant à l'entreprise de pallier ses besoins en recrutement.

La POEC est née de la volonté de faciliter, sur un bassin d'emploi, la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises industrielles rencontrant des difficultés à recruter sur des métiers dits « en tension ». Considérée comme une solution efficace, elle est portée par les branches professionnelles en lien avec OPCO 2i.

OBJECTIF

La POEC vise à **répondre aux besoins en recrutement des entreprises grâce à une formation sur mesure** délivrée à des demandeurs d'emploi.

AVANTAGES

Recruter via la POEC vous garantit :

- La **sécurisation de votre embauche** grâce au partenariat OPCO 2i – Pôle emploi
- Une formation des candidats à vos **métiers spécifiques**
- Une **formation de qualité** délivrée par un organisme de formation certifié Qualiopi
- Une **modalité pédagogique adaptée** (présentiel, à distance, action de formation en situation de travail...) répondant aux besoins de votre entreprise
- Une **prise en charge** de la formation par OPCO 2i
- Un **interlocuteur unique**, OPCO 2i, à chaque étape du projet

PARCOURS POEC

- La formation est d'une durée de **400 heures maximum**
- Une **période d'immersion en entreprise** peut être incluse dans la limite d'un tiers de la durée totale du parcours
- Le programme de formation est **adapté au besoin des entreprises**
- La POEC vise l'**accès rapide à un emploi durable** (CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois, contrat d'apprentissage)

ENTREPRISES ET PUBLICS ÉLIGIBLES

- Toute entreprise adhérente à OPCO 2i ayant un besoin de recrutement identifié sur des métiers dits « en tension »
- Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, qu'il soit indemnisé ou non
- Les salariés des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)

FINANCEMENT

100% des coûts pédagogiques sont financés par Pôle emploi via OPCO 2i.

